



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINTE-CROIX
Séance du Lundi 24 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, vingt-quatre juin à dix-huit heure et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le dix-huit juin 2024, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire.

Étaient présents:

Jean-Marc BALARAN (Maire), Christine ROIG (Adjointe), Didier BOURG (Adjoint), Pascal TAUPIAC, Frédéric ORGUEIL, Flavie PIRON, Nathalie CALMELS, Vanessa VIALETES.

Absents excusés : Bertrand FOPPA, Bertrand ALEXANDRE,

Secrétaire de séance :

Nathalie CALMELS

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
10	8	0	8

N°2024-06-36

1.1.1

PLU : Avenant au contrat du bureau d'étude SILLONNE

Monsieur le Maire donne lecture du mail reçu par le bureau d'étude SILLONNE :

« Si les étapes de diagnostic et du PADD se sont déroulées conformément à l'offre émise par notre équipe, celle de l'élaboration des OAP et du règlement -non encore abouti pour constituer l'arrêt du PLU- s'est avérée chronophage et étalée dans le temps.

Celle-ci a nécessité de nombreux allers-retours, réunions, modifications, et de multiples versions afin d'aboutir aux OAP sectorielles notamment.

Notre offre mentionnait :

- planning : 3 mois
- réunions : 3 réunions dont 1 spécifique aux OAP, 1 au règlement (+ 1 spécifique à l'évaluation environnementale - non réalisée à ce jour-)
- concertation : 1 réunion publique - non réalisée à ce jour -

A ce jour, voici le bilan :

- 1ère réunion OAP : 31/03/2023
- finalisation des OAP qualité architecturale et paysagère + OAP cheminements doux (transmission 03/08/2023)
- OAP extensions village :
- 31/03/2023, réunion à laquelle l'équipe a présenté en préalable les atouts faiblesses des différents sites pour le développement du village
- 05/2023 : plusieurs versions et exploration de différents scénarios (compris dans l'offre)
- 06/2023 : version suffisamment aboutie pour répondre aux objectifs du PLU en collaboration avec le CAUE
- 09/2023 : nouvelles versions suite à la visite des ACE/PCE de la DDT
- 04/2024 : nouvelle version suite au projet Puyo
- OAP Pessageries :
- Même constat sur le temps long (définition du périmètre et discussions avec l'intercommunalité) avec plusieurs versions adaptées
- règlement : zonage avancé à finaliser + règlement écrit à partager

- planning : 15 mois à ce jour
- réunions : 31/03/2023 + 16/05/2023 + 13/06/2023 + 22/09/2023 + 15/11/2023 + 23/04/2024 + 27/05/2024 = 7 réunions (sachant que des échanges sont encore nécessaires pour aboutir à l'arrêt du PLU)

La version présentée en juin 2023 en collaboration avec Nelly JERRIGE (CAUE) répondait aux enjeux : les nouvelles interrogations et demandes de versions adaptées suite aux expertises des ACE/PCE de la DDT ou de Puyo nous ont demandé du temps de travail pour élaborer de nouvelles versions et des réunions qui n'étaient pas compris dans notre offre initiale.

Sachant également que les enjeux liés à la loi Climat & Résilience de juillet 2023 (ZAN) n'était pas connus au jour de notre offre et que le temps long (15 mois à la place de 3 mois) impose un décalage important par rapport aux éléments du diagnostic tel que validé (reprise des éléments chiffrés, des données, des capacités de densification à revérifier, actualisations ponctuelles).

C'est pourquoi nous sollicitons la commune pour ajuster financièrement notre implication jusqu'à aujourd'hui. »

Monsieur le Maire présente le devis de cette mission complémentaire d'étude préalable à l'établissement des OAP sectorielle (extension du village et de la zone des Pessageries) qui s'élève à 5 000€ HT.

Un tour de table est fait, il en ressort qu'afin de pour pouvoir se projeter sur l'agrandissement du bourg, des visuels 3D ont été nécessaire et leurs réalisations confiées à M. PUYO, qui a généré un surcoût sur ce dossier.

Le conseil municipal ne souhaite pas investir financièrement davantage que l'enveloppe initialement prévu au marché pour la révision de son PLU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, des membres présents et des membres représentés :

- ✓ REFUSE la signature du devis de l'avenant au contrat

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

Pour extrait, certifié conforme

Le Maire,
Jean-Marc BALARAN

La Secrétaire de séance
Nathalie CALMELS